

# Public en Situation de Handicap Livret d'accueil



**Vous êtes une Personne en situation de handicap et vous êtes inscrit(e) à une formation chez LJeCONSEILS.**

**Voici quelques informations sur les dispositifs en place pour s'adapter et mieux vous accompagner.**

## PERSONNALISATION ET ADAPTATION

Lors de votre inscription, vos besoins et demandes ont été recueillis pour préparer votre accueil en formation.

Le parcours de formation et les moyens et modalités pédagogiques ont été ajustés afin de correspondre à vos objectifs pédagogiques tout en incluant les adaptations spécifiques à votre handicap.

Toutefois, si vous éprouvez des difficultés et souhaitez suggérer des améliorations au cours du parcours, merci d'en faire part à votre formateur qui communiquera et mobilisera les acteurs pertinents pour répondre au mieux et le plus rapidement à votre requête.

Voici quelques exemples d'adaptations possibles :

- Séquençage des formations (présentiel/distanciel)\*
- Durée, rythme, taille du groupe (individuel ou collectif en nombre réduit)
- Supports pédagogiques (nature, quantité, taille de police) et rythme adaptés etc.

- des besoins que nous rencontrons
- des contacts que nous créons avec des experts du Handicap

## ACCESSIBILITE ET COMPENSATIONS HANDICAP

Typologie de HANDICAP	Compensations possibles	Disponibilité dans l'OF	Contact éventuel
<b>VISUEL</b>	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion	X	
	Mettre un écran individuel à disposition	X	
	Supports avec police ARIAL et caractères taille > 16	X	
	Supprimer le jaune et le vert clair des supports	X	
	Abaisser la luminosité de la pièce (stores, éclairage adaptatif, etc.)	X	
<b>AUDITIF</b>	Accès à la lecture labiale (adaptation des exercices de groupe, diction et posture de l'animateur/ trice etc.)		<a href="mailto:contact@ameisignes.fr">contact@ameisignes.fr</a>
	Traducteur/ trice ou application LSF (langue des signes française)		
<b>FATIGABILITE TROUBLE DE L'ATTENTION</b>	Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques	X	
	Fauteuil/siège adapté/spécifique		<a href="mailto:rhfmartinique@agefma.fr">rhfmartinique@agefma.fr</a>
	Connaître les procédures en cas d'urgence selon type de maladie		
<b>MOTEUR (physique)</b>	Salles, sanitaires, lieux de repas et d'hébergement accessibles aux PMR	X	
	Lieu accessible par les transports en commun et parking réservé)	X	

## ACCESSIBILITÉ DES LOCAUX

Dans le cas d'une formation en présentiel, en cas de handicap, la salle de formation respecte la réglementation ERP et en particulier les obligations d'accessibilité.

## PERSONNEL FORMÉ

L'OPAC (Organisme Prestataire concourant au développement des Compétences) dispose d'un personnel en interne spécifiquement formé à la formation inclusive.

En outre, l'OPAC a mis en place des partenariats avec des référents handicap externes pour définir des solutions sur mesure d'accessibilité de la formation.



Contact référent handicap LJeCONSEILS

**Leslie JULVECOURT**  
[refpsh.ljec@gmail.com](mailto:refpsh.ljec@gmail.com)  
0696 954 834

L'OPAC a à sa disposition le contact des organismes pouvant proposer des services d'adaptation au handicap, comme :

- Le traducteur en langage des signes
- L'accompagnateur individuel
- La location de matériel spécifique
- Les prestataires en création de contenu numérique inclusif et accessible

Cette liste est téléchargeable sur le site : <https://ljeconseils.fr/accessibilite-aux-personnes-en-situation-dhandicap/>

**Nous vous remercions pour votre confiance.**

**En nous partageant vos spécificités et demandes d'adaptations, vous participez de l'apprentissage et montée en compétences d'inclusion de LJeCONSEILS.**

**« Se former c'est avancer, communiquer c'est exister ! » ©Leslie JULVECOURT**

LJeCONSEILS - Centre d'affaires BeBooster, 12 rue des arts et métiers, lot. Dillon stade 97200 Fort-De-France

Tél : 0696 954 834 / E-mail : ljeconseils@gmail.com - SIRET 87958439900015 - Code APE 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° d'enregistrement : 02 97 324 0597 auprès du préfet de région de Martinique. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.